

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

NUMEROS	LIBELLES
2025_075	- Élection d'un adjoint au maire
2025_076	- Désignation de deux membres de la Commission Ville Durable et Attractive
2025_077	- Désignation d'un membre de la Commission Ressources et Citoyenneté
2025_078	- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'école élémentaire du Groupe Scolaire Jules Verne
2025_079	- Désignation d'un représentant titulaire du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du Collège André Lassagne
2025_080	- Désignation d'un représentant suppléant du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du Lycée d'Enseignement Professionnel André Cuzin
2025_081	- Désignation de deux représentants du Conseil Municipal à la Mission Locale du Plateau Nord Val de Saône
2025_082	- Désignation de deux représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Comité socio-culturel du personnel municipal
2025_083	- Désignation d'un représentant titulaire du Conseil Municipal à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Métropole de Lyon
2025_084	- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein des assemblées générales et de l'assemblée spéciale de la SPL d'efficacité énergétique OSER
2025_085	- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public (GIP) OKANTIS

NUMEROS	LIBELLES
2025_086	- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission des marchés de Caluire et Cuire
2025_087	- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Neuville et Fontaines sur Saône
2025_088	- Mise à disposition de salles municipales pour les listes de candidats aux élections municipales et métropolitaines de mars 2026
2025_089	- Mise à disposition payante de clichés photographiques pour les listes de candidats aux élections municipales et métropolitaines de mars 2026
2025_090	- Contrat eau et climat 2025-2027 avec la Métropole de Lyon et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
2025_091	- Convention de servitude applicable à l'ouvrage de distribution publique de gaz entre GRDF et la Ville de Caluire et Cuire _ Parcelles AY0209 et AY0395
2025_092	- Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE+ / AAP CHÊNE 4
2025_093	- SPL OSER - Bilan des actions mises en œuvre suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes
2025_094	- Rapport des mandataires de la Société Publique Locale d'Efficacité Énergétique (SPL OSER) _ Exercice 2024
2025_095	- Opération de logement social par Lyon Métropole Habitat 2-4 rue Montessuy _ Participation financière de la commune
2025_096	- Garantie financière d'emprunts accordées à la Foncière d'Habitat et Humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) _ Acquisition-Amélioration d'un logement situé au 61 rue Pierre Brunier
2025_097	- Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Union Commerciale de Caluire Bourg _ Participation de la Ville à l'organisation de la braderie
2025_098	- Convention territoriale globale des services aux familles entre la Ville de Caluire et Cuire et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône _ Avenants 2025-2026
2025_099	- Octroi de subventions aux associations intervenant sur les temps périscolaires _ Année scolaire 2025/2026
2025_100	- Projets d'actions pédagogiques des écoles publiques _ Année scolaire 2025/2026
2025_101	- Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'AMC2 - Projet "Jardin Musical"
2025_102	- Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive Lyon Caluire Handball
2025_103	- Avenant à la convention de don entre la Ville de Caluire et Cuire et l'association FCL Hockey
2025_104	- Exercice 2025 - Admissions en non valeur et créances éteintes

NUMEROS	LIBELLES
2025_105	- Recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche - CIFRE

Publié sur le site internet le : 9 octobre 2025

Affiché le : 9 octobre 2025

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales